

N° 76 - 10 FEV.-10 MARS 70

« LE PEUPLE BRETON »

mensuel

Boîte postale 713 RENNES

ABONNEMENTS

Ordinaire : 10 F

Etranger (par avion) : 15 F

De soutien : à partir de 15 F

C.C.P. 2 365-76 RENNES

Aujourd'hui, être libre  
c'est être informé

# LE PEUPLE BRETON

JOURNAL DE L'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE

## “TRANSOCEAN” A BREST OU L'USINE-PIRATE COLONIALE

25 ans de marine. Brestois de Recouvrance. En retraite à 45 ans, il trouve un emploi de manutentionnaire dans une usine de confection de la zone industrielle de Kerjean, à 8 km de son domicile.

Emploi peu payé, mais comme il a sa retraite, il n'est pas exigeant. C'est un cas entre plusieurs milliers : les trois-quarts des salariés des communes rurales du bas-Léon sont des retraités de la marine.

Le soir, on lui demande souvent de

rester après l'heure normale pour faire quelques colis supplémentaires, ce qu'un bon marin discipliné il accepte, même si ça devient de plus en plus fréquent.

Mais ces heures supplémentaires ne sont pas payées et qui plus est, quand il termine il n'y a plus de moyens de transport, il rentre chez lui à pied.

Un soir il refuse.

Le lendemain, mise à pied de huit jours. Au bout de ce temps, revenu à l'usine, il est immédiatement licencié. Pas une démarche, pas une protestation

contre ce licenciement. Tout le monde est terrorisé ; et puis lui, après tout, il a sa retraite, alors il n'insiste pas.

Cela s'est passé à Transocean, usine de fabrication des pulls Olivier de Verlon, décentralisation exemplaire en 1963 ; P.D.G. Armen Dabaghian ; directeur de l'usine, Couf.

Le 20 octobre 1969, Transocean inaugurant de nouveaux locaux de l'usine, Dabaghian exalte la « stabilité de l'em-

ploi, et l'amélioration de la condition matérielle et de la promotion. » Il évoque l'attachement du personnel à l'entreprise et l'âme collective qui s'y crée.

Quinze jours plus tard 40 ouvriers et ouvrières sont licenciés.

Le comité d'entreprise, « consulté » à posteriori, contrairement à la loi, entérine. Il a été formé par Dabaghian avec le concours de la C.F.T. (Confédération

(Suite page 4)

## LA LUTTE DES PECHEURS DE LORIENT

Un important mouvement revendicatif des pêcheurs s'est terminé le 10 janvier à Lorient. L'affaire avait été lancée à la suite de la réponse des armateurs aux revendications des syndicats, le 8 octobre, réponse jugée insuffisante par la CFDT et la grève avait commencé le 17 novembre.

Les principales revendications n'ont pas été satisfaites.

### LES REVENDICATIONS

Voici les principaux sujets de mécontentement :

— Le pouvoir d'achat du marin ne doit plus diminuer (le salaire mensuel minimum n'a pas changé depuis mai 68 : 1 000 F par mois).

— Salaire minimum de 1 150 F (le SMIG appliqué à la pêche donnerait un minimum de 1 500 F par mois en tenant compte du total des heures de travail : environ 400 heures de travail par mois).

— Le salaire durant les congés payés doit être égal à la moyenne des salaires calculés sur l'ensemble de l'année (et non plus de 26,22 F par jour pour le matelot actuellement !).

— L'indemnité de vivres selon le Code du Travail maritime doit vraiment permettre au marin de se nourrir correctement. Le ministère indique 10,62 F par jour comme

chiffre minimum. Les armateurs versent 7,20 F.

— Le salaire maladie et accidents est ridiculement bas et ne nourrit pas la famille du malade (salaire maladie : 15,15 F par jour pour le matelot hospitalisé et 18,55 F pour le matelot à domicile. Ces bas salaires paraissent particulièrement injustes, car les pêcheurs n'ont pas d'habitude de jouer les fillettes, les statistiques le prouvent.

C'est les sur-exploiter par des salaires si bas, quand le métier très dur qu'ils font, les atteint dans leur santé.

— Lorsqu'ils travaillent à terre, les

(Suite page 3)

## “SOLDE” DE PERSONNEL A “L'ESCALE” DE NANTES

On se souvient que début décembre, ce magasin avait licencié cinquante employés. Les fêtes de fin d'année écoulées, la direction s'aperçoit tout d'un coup qu'elle avait encore embauché trop de personnes. Résultat : quatre-vingt nouveaux licenciements.

Les unions locales C.G.T. et C.F.D.T. ont protesté contre l'arbitraire patronal et l'embauche excessive à l'ouverture du magasin (le nombre de personnes licenciées étant passé à 130 en un mois et demi).

Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. sont également intervenus afin de mettre en place des délégués du personnel et ont demandé l'application immédiate de la convention collective du commerce nantais.

Puis ils ont invité le personnel à s'organiser afin d'améliorer leurs conditions de vie et de préserver leur outil de travail.

### RECLASSEMENT DU PERSONNEL

Si l'on en croit M. Sombron (président du comité d'expansion économique) qui déclarait, devant le conseil général, la création de 1 000 nouveaux emplois à la société

Bégy (fabrique de bas) à Nantes et Saint-Nazaire, les licenciés d'« Escale » trouveraient une porte de sortie dans quelques mois. Mais il faut savoir que lorsque la société Bégy s'est installée à Nantes, elle avait annoncé vouloir créer 800 emplois ; aujourd'hui, 450 personnes y travaillent. On peut se demander combien pourront être embauchés avec l'extension. Et « Ouest-France » d'avancer (numéro du 13 janvier 1970) « que dans les limites d'une certaine tranche (??...) l'industriel qui ne crée pas le nombre d'emplois prévus doit reverser à l'Etat les subventions reçues » (sic !), et il ajoute que « des exemples peuvent être parfaitement trouvés en Loire-Atlantique » (resic ! !).

Depuis quand un gouvernement centraliste, au service du capital, prend-il des sanctions contre ses sociétés capitalistes ?

Les travailleurs de la Loire-Atlantique ont compris, il y a longtemps, qu'ils n'ont rien à attendre du côté gouvernemental (sinon les « C.R.S. »), et que la seule façon de défendre leur droit se trouve être leur organisation syndicale. Gageons que les employés du super-marché « Escale » l'auront compris et qu'ils se mettront au coude à coude avec la classe ouvrière, afin d'abattre définitivement le capitalisme français.

Section nantaise.

■ LES PAYSANS BRETONS  
VICTIMES DES GROS AGRICULTEURS ET INDUSTRIELS  
DU MARCHE COMMUN

(voir page 6)

■ LE 22 FEVRIER  
CONTRE UNE EDUCATION  
AU RABAIS

(voir page 5)







# GALV

## RÉPOND COMME IL FAUT AU GAULLISTE CRESSARD

M. Jacques CRESSARD au début gaulliste, d'Ille-et-Vilaine, membre de la majorité à l'Assemblée Nationale et rapporteur des propositions de loi relatives aux langues et cultures régionales. A ce titre, il a fait, du 21 au 29 janvier une tournée d'information en Bretagne.

M. Cressard est certainement un homme idéaliste, puisqu'il n'est dit « déposé » à l'Assemblée Nationale qu'après avoir obtenu l'assentiment de l'Assemblée Nationale.

M. Cressard est certainement un homme idéaliste, puisqu'il n'est dit « déposé » à l'Assemblée Nationale qu'après avoir obtenu l'assentiment de l'Assemblée Nationale.

Cela fait cent ans que la bourgeoisie française se préoccupe de la supériorité qui est la loi de la nation pour refuser tout ce qui n'est pas français et de tous de brestois dans le plus sens de la langue et du peuple breton.

Cela fait deux ans que les gouvernements gaullistes successifs ne tiennent aucun compte des revendications de la population bretonne et ne leur ont rien fait pour leur langue et leur culture.

Depuis deux ans, tous les gouvernements gaullistes ont systématiquement refusé de laisser discuter à l'Assemblée Nationale une seule proposition de loi déposée en faveur de la langue bretonne.

Et, depuis deux ans, les députés gaullistes ont refusé l'enseignement de notre langue, vous ne pouvez même pas aller à l'école en breton.

En cette année 1970, centième anniversaire de la première démarche humanitaire pour imposer l'enseignement de notre langue nationale, l'Assemblée Nationale est la seule qui ait osé dire « oui » à la langue bretonne.

Attention, la trérorerie de « Pobl Vreiz » est indépendante de celle de « Pobl Breton ».

## LE CANCER DE LA MILITARISATION EN BRETAGNE



(Dessin: La Presse Bretonne)

## POBL VREIZ PARAIT CE MOIS

Dans le n° 50 de « Pobl Breton » (juillet 1968) nous répondions à la question « Pourquoi n'a-t-il pas de breton dans les colonnes de la presse bretonne ? » et nous avons dit que la langue bretonne n'est pas morte, elle est vivante dans l'enseignement et les études, dans la culture et la vie de la Bretagne.

Quant à vos démarches, M. Cressard, ou bien votre conviction est ferme et si le pouvoir s'obstine à refuser l'enseignement de notre langue, vous ne pouvez même pas aller à l'école en breton.

Attention, la trérorerie de « Pobl Vreiz » est indépendante de celle de « Pobl Breton ».

FORMULAIRE D'ABONNEMENT A RETOURNER (découper ou recopier)

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

SOUSCRIPTION UN ABONNEMENT ORDINAIRE 5 F\* DE SOUTIEN A partir de 15 F\* (à joindre le règlement par chèque postal - Mandat-lettre - Chèque bancaire - (Sur le numéro indicé))

Les chèques doivent être libellés sous l'adresse suivante : POBL VREIZ, C.C.P. Rennes 2746-79

## CHRONIQUE INTERNATIONALE Impressions d'Irlande

Le Comité directeur de l'U.D.B. a examiné le problème du Biafra. L'U.D.B. avait essayé en son temps (septembre 1968) de donner une information aussi documentée et objective que possible sur ce problème complexe.

On ne doit pas tenir compte de la différence d'appréciation sur la situation au Biafra et sur l'urgence des secours à apporter aux populations.

L'U.D.B. est très consciente du rôle qu'elle joue en faveur de la langue bretonne et de sa vitalité. La France a utilisé le manque de la défense du droit à l'autodétermination des peuples et des sociétés pétrolières françaises étaient en jeu.

**FLOREAL**  
Livres anciens et modernes  
Régionalisme  
108 bis, rue de Rennes  
PARIS (6<sup>e</sup>)

**LIBRAIRIE CÉTIQUE**  
Envoi de catalogue sur demande  
Livres anciens et modernes  
Régionalisme  
108 bis, rue de Rennes  
PARIS (6<sup>e</sup>)

## "HOMMES LIGES DES TALUS EN TRANSES"

J'appelle votre attention, chers amis, sur le fait que dans le numéro de mai de « Pobl Breton », une réimpression sans autorisation de la part de l'éditeur, a été faite de nos articles de mai 1968, intitulés « Hommes liges des talus en transe ».

Les auteurs de ces articles sont : André LAUDE (Tribune Bretonne), J. GUYOMARD (Ouest-France), M. M. M. (Le Monde Libéraire).

En librairie on envoie franc sur simple versement de 750 F ou C.C.P. de l'éditeur (ou par tout autre moyen de virement chèque) - EDITIONS P.J. OSWALD, P.J.O. 15, rue des Capucins, 14 - HONFLEUR, C.C.P. Rouen 2.201 05 V.

**PEINTURE - VITRERIE  
PAPIERS PEINTS  
Décor - Revêtement**  
HENRI LE LANN  
44, rue de l'Église, 44  
BREST-RECOURVRE  
Tél. 44-81-38

**J. MONTAGU  
ASSURANCES**  
4, rue Turenne  
LORIENT - Tél. 64.37.08

**LA CHAUMIERE**  
Nash Club voir sur oss  
29 - S. - SAINTE-MARINE  
Selected by the B.B.C.

## COTES-DU-NORD

— La misère de l'équipement et du personnel scolaires.

● Au C.E.G. de Mail-Carhaix, les internes sont logés dans des conditions lamentables. Il n'existe pour 99 internes qu'un dortoir de 40 places. Pour loger les internes en excédent, on a réquisitionné l'infirmerie, la salle d'isolement et des débarras ! Les salles de classe sont tout aussi précaires. Elles sont insuffisantes en nombre, ce qui implique les doublonnements indispensables pour certaines matières, tandis que quatre d'entre elles sont dans une baraque en bois dont tout un côté s'écroule périodiquement et qu'on ne peut plus chauffer. Et pas de locaux pour l'installation d'un foyer socio-éducatif.

Le Conseil d'administration réclame le remplacement immédiat de la baraque par quatre classes neuves, la construction d'un local permettant d'aménager une salle de professeurs et un foyer, et l'édification d'un dortoir de 50 places.

● A Paimpol, grève scolaire de huit jours. Le groupe scolaire du Champ de Foire est construit sur un terrain de sports désaffecté qui est un véritable marécage. En effet, le terrain étant situé au-dessous du niveau de la mer, il arrive qu'il soit, en période de vives eaux, envahi par la mer, obligeant les enfants à patauger dans l'eau.

Les classes sont des baraquets provisoires qui furent montés à Lorient en 1945 et remontés en 1957 sur le Champ de Foire de Paimpol. Le démontage et le remontage ne les améliorent pas, tandis que maintenant c'est l'eau de mer qui les sappe. 250 élèves sont reçus dans ces baraquets toujours provisoires 25 ans après leur construction.

Après de nombreuses démarches restées sans réponse, les parents décident d'observer, à partir du 13 janvier, une grève de huit jours : le mouvement a été suivi à 98 %, à la suite de quoi quelques promesses ont été faites par les pouvoirs publics.

— Saint-Brieuc.

● Aux établissements Chaffoteaux, du 20 au 25 janvier, divers débrayages ont eu lieu. Les travailleurs estimaient que l'augmentation de salaires annoncée par la direction était insuffisante (3 % au 1<sup>er</sup> janvier et 2 % au 1<sup>er</sup> juillet).

## FINISTERE

— Grève à la Manufacture brestoise pour le droit syndical. Les ouvriers de la Manufacture brestoise ont cessé le travail le jeudi 29 janvier, pour protester contre le licenciement d'une candidate déléguée et le refus de la direction de procéder aux élections du personnel.

La candidate déléguée avait été licenciée le 19 janvier. Après une réunion à l'Inspection du Travail, elle devait être réintégrée et les élections avoir lieu le 27. Ces engagements n'ont pas été tenus. La direction semblait avoir peur de la mise en place des délégués, car les conditions de rémunération, de travail et d'hygiène laissent beaucoup à désirer.

La grève a porté ses fruits, puisque le 30 janvier les élections des délégués pouvaient enfin se dérouler.

— Landerneau : Edouard Leclerc en guerre ouverte (une fois de plus) contre le droit syndical. La C.F.D.T. a été amenée à déposer auprès de l'Inspection du Travail une plainte contre la direction de la Société « Landerneau-Distribution » (Centre Leclerc). Le procureur de la République a été également saisi des problèmes auxquels se trouve actuellement confronté le personnel de « Landerneau-Distribution ». La liberté et le droit syndical ne sont pas respectés. Des entraves ont été apportées par la direction à la libre désignation des délégués du personnel. Il n'est pas admissible qu'un employeur use de moyens de pression et de chantage pour s'opposer à l'organisation syndicale dans son entreprise, fut-ce M. Edouard Leclerc.

— Les Jeunes Agriculteurs du Finistère manifestent à Brier. Une cinquantaine de jeunes

# LE PROBLÈME BRETON DE BREST A NANTES

Uniquement un accord est intervenu selon lequel le personnel « ouvriers et employés » bénéficiera d'une augmentation immédiate de 5 % et avec un rappel au 1<sup>er</sup> janvier.

● Aux établissements Le Cocq (près de 100 ouvriers), les arrêtés de travail ont conduit à l'accord suivant :  
— rattrapage de 0,11 à 0,23 pour les catégories les plus basses ;  
— rattrapage de 4 % avec rappel au 1<sup>er</sup> janvier pour l'ensemble du personnel ;  
— engagement patronal de revoir les salaires en juin.

● Au Joint Français, la lutte continue. Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. ont demandé au personnel d'observer deux arrêts de travail le 21 janvier. En effet, la direction refuse de discuter les revendications qui portent sur :  
— le rattrapage des salaires par rapport au coût de la vie ;  
— la révision des conventions collectives ;  
— la réduction de la durée du travail ;  
— la parité des salaires avec ceux de Bezoans.

— Difficultés financières et licenciements à l'usine Valence de Dinan. Cette usine de confection et de prêt à porter qui emploie une main-d'œuvre essentiellement féminine (145 employées) connaît de graves difficultés de trésorerie depuis le mi-décembre, bien que le carnet de commandes fut, affirme-t-on, bien rempli. Le 19 décembre, la Direction avertissait le Comité d'entreprise que l'usine était en perte de 42 millions d'anciens francs.

Les salaires de décembre n'ont pas été distribués ; 90 ouvrières sur 145 recevaient un acompte de 100 F le 24 décembre, tandis qu'un autre acompte était distribué le 8 janvier. Dans la semaine du 6 au 10 janvier, une partie des ouvrières n'effectuait qu'une journée et demie de travail et l'ensemble du personnel recevait, le 7 janvier, une lettre de licenciement.

Grâce à des prêts bancaires, la fermeture n'a pas eu lieu. Néanmoins, les 25 employées comptant moins de six mois de présence dans l'entreprise seront licenciées.

jeudi 8 janvier, une manifestation surprise, se rendant en cortège, au cri de « du travail pour tous », jusqu'à la mairie où le maire dut les recevoir dans la salle du Conseil municipal.

A l'occasion du passage à Quimper du propriétaire des « Galeries », les employés débrayèrent de nouveau et manifestèrent à la gare. Puis les travailleurs imposèrent aux directions syndicales une prolongation de l'arrêt de travail.

Le 14 janvier, une délégation du personnel s'est présentée à la préfecture dans la salle où se tenait une séance du Conseil général. Alors que les conseillers généraux débattaient du canal de Nantes à Brest, deux affiches furent déployées qui dénonçaient

la misérable situation de l'emploi, tant aux « Nouvelles Galeries » que dans tout le Finistère-Sud.

— Atteinte au droit syndical à l'« Union laitière bretonne » de Carhaix. Le 13 décembre 1969, sous des prétextes fallacieux, la direction de cette coopérative décida de suspendre de ses fonctions — jusqu'à révision de son dossier — le délégué syndical C.G.T.

Alors que la loi oblige l'employeur à faire une demande de licenciement aux services compétents dans les 48 heures, ce n'est que le 24 décembre qu'elle fut effectuée auprès de l'inspecteur des Lois sociales en Agriculture.

Immédiatement la C.G.T. réalisait par la mise en place d'un Comité de défense avec manifestations et délégations à la préfecture. Après enquête de l'inspecteur des Lois sociales en Agriculture, la direction de la Coopérative a été obligée de réintégrer le délégué C.G.T.

## ILLE-ET-VILAINE

— Aux établissements Citroën, à Rennes, la lutte anti-syndicale continue. A la mi-janvier, les délégués C.G.T. de l'usine de la Jarnais affichaient sur les panneaux de leur syndicat un tableau comparant les résultats obtenus par l'accord réalisé chez Berliet avec ce qui existe chez Citroën. Le lendemain tout avait été arraché. Les délégués réaffichèrent de nouveau après avoir protesté. Le jour suivant, le panneau était vide. Ce n'est évidemment pas la première fois que le fait se produit : en juillet 1969, la C.G.T. avait porté plainte pour des faits analogues.

Citroën ne renonce à aucun moyen dans sa lutte anti-syndicale : licenciements, menaces, violence, chantage, mutations, chasse à l'information syndicale (de la distribution des tracts aux affiches sur les panneaux). Les condamnations devant les tribunaux n'y feront rien : la justice est ce qu'elle est, légère pour les capitalistes, lourde pour les ouvriers et les paysans. Pendant ce temps, Citroën ne doit pas ménager son aide à SON syndicat maison, la C.F.T. L'encadrement de ce syndicat doit d'ailleurs se confondre avec le service d'ordre de la maison, qui, lui-même, se confond avec le service d'ordre rennais de l'U.D.R. (S.A.G.).

— Après l'affaire de Beton, un nouvel exemple

de « capitalisme sauvage ». Il s'agit aussi d'une entreprise travaillant pour la S.N.C.F., l'entreprise Dehét et C<sup>e</sup>, spécialisée dans la pose des voies ferrées. L'agence de Rennes employait 25 ouvriers. Elle vient d'annoncer le licenciement de 13 ouvriers pour la fin du mois de janvier ; 3 avaient été licenciés en décembre et 9 autres travailleurs étrangers ont « regagné leur pays », forme de licenciement peu coûteuse.

La raison invoquée : les restrictions budgétaires. Beaucoup de ces ouvriers sont âgés et trouveront difficilement à se replacer. Faire le rapprochement avec l'optimisme de Chaban-Delmas serait indécent.

— Le démantèlement des services publics. Dans une conférence de presse organisée à Rennes le 24 janvier, l'Union Régionale C.F.D.T. de Bretagne (quatre départements) expliquait la campagne que mène actuellement le patronat et le gouvernement unis pour discréditer les services publics. La politique du gouvernement nous achemine vers une civilisation calquée sur le modèle américain où il n'y aura aucune pitié pour les faibles, les pauvres, les régions sous-développées. Un choix politique, dont le seul critère est le profit maximum, a été fait par le pouvoir qui veut obtenir le retour au secteur privé de quelques grands services publics.

## LOIRE-ATLANTIQUE

— Saint-Nazaire.

● 5 jours de grève totale pour 2,5 % d'augmentation de salaire à l'entreprise Baudet. Cette entreprise travaille en grande partie à l'aménagement des caravanes de la S.E.M.M. filiale de l'ex-Sud-Aviation. C'est peu, 2,5 %. Bien sûr, le patronat n'en a pas accordé plus. Mais la lutte continue, le mécontentement se fait de plus en plus sentir, les travailleurs n'abandonneront pas le combat.

Un encouragement : l'aide de 368 400 anciens francs collectés pour les grévistes de l'entreprise Baudet.

● Reclassement des chômeurs de la S.F.C.M.M. enfin, après deux mois et demi de chômage. Une partie a été reclassée à « Fer et Métaux » de Saint-Nazaire, et une autre à la S.E.M.M. (fabrique de caravanes à Trignac).

Par ailleurs, la répression patronale de la S.F.C.M.M. continue. Le 24 janvier, trois délégués du personnel sont remis en chômage pour une période indéterminée. A l'appel de la section C.G.T., les travailleurs débrayèrent pour protester contre ces atteintes au droit syndical. La poursuite de l'action a été envisagée.

## MOR-BIHAN

— A Gourin, des paysans manifestent contre la vente d'une ferme. La ferme de « Beuze » en Le Saint (35 hectares environ) a été vendue récemment à un Parisien qui a des attaches familiales dans le canton. Trois petits exploitants, désireux d'agrandir leurs terres, étaient d'accord pour acquérir la ferme en co-propriété.

Le 11 janvier, 200 paysans réunis signèrent une pétition pour demander à la S.B.A.F.E.R. d'exercer son droit de préemption en faveur des trois cultivateurs.

Cette affaire est à rapprocher de celle qui souleva les passions le 14 octobre 1966, lors de la vente de la ferme de Gola à un non-exploitant, 300 ruraux ayant, ce jour-là, investi une étude à Gourin.

fait le point sur leur situation. C'est ainsi que dans de nombreux cas :

- le salaire minimum légal garanti n'est pas versé ;
- les avantages en nature (logement, nourriture) ne sont pas correctement évalués et servent souvent de prétexte à une réduction abusive du salaire ;
- la durée légale du travail n'est pas respectée et les heures supplémentaires ne sont pas payées.

D'autre part, la plupart des ouvriers agricoles ne prennent aucun congé et ne perçoivent à ce titre aucune indemnité légale.



PRESENCE DE L'U.D.R. AUX « NOUVELLES GALERIES » DE QUIMPER

notre article du n° 75, 10 janvier-10 février). C'est ainsi que les employés de ce magasin ont fait, dans l'après-midi du

— La pénible condition des ouvriers agricoles. Un certain nombre d'ouvriers agricoles du Mor-Bihan, réunis vers la mi-janvier, ont

Imprimerie Commerciale, Rennes



Directeur de la publication : J.Y. Vaillard  
Publication inscrite à la C.F.P.A.P. n° 41.387  
Titrage : 5 000 ex. — Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre